ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

LILLE

LES EFFETS DE L'AUGMENTATION DU PRIX DU TABAC. — Le bruit courait en ville, mercredi matin, qu'un chômage important allait se produire à la manufacture des tabacs, par suite d'un fléchissement considérable de la vente. Voici quelle est la situation : Le chômage s'effectue chaque année à l'époque de l'inventaire et les mesures prises pour le mois de juin 1903 ne diffèrent pas de celles de l'année précédente ; les ouvriers et ouvrières chômeront du 24 juin courant au 2 juillet. D'autre part, en ce qui concerne un chômage problématique, il se pourrait que, d'ici six ou huit mois, par suite de la baisse très sensible de la vente des tabacs, l'on se voie obligé de supprimer plusieurs services. En effet, depuis à peine deux mois que la nouvelle loi est mise en vigueur, il s'est produit une baisse de 15 0/0 dans la vente des tabacs à 65 centimes le paquet (bande verte), vendus précédemment 50 centimes ; l'ensemble de la vente des autres tabacs de zone a subi une baisse de 10 0/0. Si cette proportion se maintient et que le prix de revient général ne vienne pas contrebalancer cet état de choses, la loi sur les tabacs n'atteindra pas le but qu'elle se proposait et ne fera que diminuer le taux de consommation.

LA MORT DU BRIGADIER SOHIER. — M. Davaine, juge d'instruction, continue son enquête au sujet des circonstances qui ont accompagné la mort du brigadier Sohier. Il a de nouveau entendu, mercredi, le Père Bernard, Rédemptoriste. Il a interrogé également, à quatre heures de l'après-midi, M. l'abbé Delporte, vicaire de Saint-Pierre-Saint-Paul.

M. l'abbé Delporte, qui donnait le bras au R. P. Dupuis, pendant que M. Grousseau marchait de l'autre côté du respectable religieux, n'a pu déclarer qu'une chose, c'est qu'il avait vu le corps du brigadier Sohier étendu sur le pavé, mais que ni lui, ni aucune personne de l'entourage n'avaient piétiné le malheureux, qui fut, du reste, relevé presque immédiatement par M. Guide et par les agents.

Quant au rapport des médecins-légistes, il n'a pu être publié par aucun journal, par l'excellente raison qu'il n'a pas encore été déposé. On se demande même quelles peuvent être les causes de ce retard assez peu explicable.

MORDU PAR UN CHAT ENRAGÉ. — Mercredi matin, M. L. Rivière, médecin vétérinaire, a été requis pour procéder à l'autopsie du cadavre d'un chat qui avait mordu le jeune Vanden... rue des Ecoles prolongée, à Fives. Le chat, trouvé dans un grenier, avait été tué par Vanden... qui l'avait pris à la main droite. M. Rivière ayant reconnu [illegible] de la rage, a conseillé [illegible] et la pastorale [illegible] à l'Institut Pasteur de Lille pour y être soigné.

L'ENFANT MARTYR EN CONDÉ-COURT. — M. Delaporte, juge d'instruction, accompagné d'un greffier, est rendu, mercredi après-midi, à Condé-sur-Escaut, à l'effet d'interroger divers témoins dans l'affaire concernant l'enfant d'Auguste Prud'homme.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HORTICULTURE DU NORD. — La plus haute assemblée générale de la Société centrale d'horticulture du Nord aura lieu dimanche 21 juin, à cinq heures précises du soir, au siège de la Société, rue des Fossés, 3, au palais de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lille.

Bienne, jardinier de la Société, fera une conférence. Une tombola gratuite de plantes variées, fournies par M. J. E. Lecthuis, horticulteur à Canteleu, se terminera la séance.

UNE GRÈVE TERMINÉE A SAINT-ANDRÉ. — Quarante ouvriers [illegible] sous en jaspard, émailleur et tôle de la maison Noël Bertrand et Cie, à Saint-André, qui étaient sous en grève le 11 juin, ont repris le travail hier soir, une entente ayant intervenu entre eux et leur patron.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — [illegible]

CROIX. — [illegible]

WATTRELOS. — [illegible]

BASSEUX. — [illegible]

TOURCOING. — *Les Francs d'Arcs.* — Les anciens militaires sont invités à la réunion trimestrielle qui se tiendra le dimanche 21 juin, à cinq heures du soir, chez M. Oscar Petit, rue de la Marlière, 86. Le secrétaire se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient faire partie de la société.

— *Harmonie des Francs.* — La Commission prie tous les musiciens d'assister à la sortie de dimanche prochain 21 juin, à trois heures (procession). Réunion à trois heures au local de la société, 26, rue de la Vignes.

A S^T-JACQUES
209-211, rue du Collège
(près la place Fosse-aux-Chênes)
ROUBAIX

MAISON DU DEUIL
RAYON COMPLET DE DEUIL
Deuil en 24 heures. Location de Châles

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESCHAMPS-DESROUSSEAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste DESCHAMPS, veuf de Dame Hortense DESROUSSEAUX, pensionnaire de la Maison de Retraite de Roubaix, décédé le 14 juin 1903, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 17 courant, à 9 heures, aux Vignes, qui seront chantées le même jour, à 6 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 18 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 51.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
(BRIDE-CORNILLE, SUCCESSEUR)
23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'hôpital et le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

NÉCROLOGIE

— Nous apprenons avec regret la mort de M. Léon Danjou. M. Danjou a, pendant de longues années, dirigé à Lille, un important commerce de droguerie pharmaceutique.

— M. Loret, commissaire de police à Bailleul, est décédé à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 49 ans.

— Jeudi matin, à dix heures et demie, en l'église de Lumbersart, auront lieu les funérailles de M. Bastien-Chevreson, inspecteur de la Compagnie d'assurances *Le Phénix*.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Mardi, a été célébré en l'église Saint-Etienne, à Lille, le mariage de M. Maurice Malpel, directeur d'assurances, avec Mlle Geneviève Scrive, fille de M. et Mme Gustave Scrive.

— On annonce le prochain mariage de M. Louis Morel, secrétaire à la direction des douanes, à Lille, et de Mlle Florence Gest, de Boulogne-sur-Mer ; — de Mlle Irène Dumont, fille de M. Dumont, chef de section à la gare de Lille, avec M. Jean Chavy, ingénieur à Avion ; — de Mlle Lucie Watteau, fille de M. Watteau-Gosselez, fondé de pouvoirs, rue de Turenne, avec M. Lefebvre, attaché à la maison Kuhlmann.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 17 juin

Présidence de M. SÉE, vice-président

L'audience correctionnelle de mercredi était des plus courtes.

LA FRAUDE. — Le 12 juin dernier, vers deux heures et demie de l'après-midi, les douaniers arrêtaient au pont du canal, à Roubaix, deux femmes chargées de marchandises de fraude : 2 kil. de café vert, 100 grammes de café brûlé, 100 grammes de tabac en poudre et 900 grammes d'allumettes, d'une valeur totale de 8 fr. 75. Ce sont : Madeleine Libert, femme Dorne, 36 ans, ménagère à Roubaix, rue du Fort, 8, et Louise Boulogne, femme Wartel, 27 ans, bobineuse à Roubaix, rue de Courtrai. 6 jours et 500 francs à Madeleine Libert ; 3 jours avec sursis et 500 francs à Louise Boulogne.

— Maria Corbusier, 32 ans, soigneuse à Roubaix, rue de l'Epeule, estaminet du *Pèlerin*, est une fraudeuse incorrigible. Elle a été à nouveau prise à Tourcoing, au pavé de Sailly, vers midi trois quarts, le 13 juin ; elle était accompagnée de sa fillette de 10 ans, qui, elle aussi, portait de la fraude et que dresse ainsi vraisemblablement à l'art de dépister les douaniers. L'enfant avait 2 kilog. de café vert, la mère 4 kil. La douane ne poursuit pas l'enfant en raison de son jeune âge, mais la mère, Maria Corbusier, encourt 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

— Eugénie Debuleux, 19 ans, soigneuse à Roubaix, rue Magenta, est sortie de prison le 29 mai dernier, après une contrainte pour fraude ; ça ne l'a pas corrigée, car aussitôt libre, elle s'est empressée de recommencer. Elle s'est fait arrêter le 13 juin, vers trois heures et demie de l'après-midi, au sentier Hélin, territoire de Wattrelos, avec 200 grammes de café torréfié et 125 grammes d'allumettes chimiques. Elle est condamnée à 12 jours de prison et 500 francs d'amende.

— Cyrille Meifroid, 20 ans, peigneur à Neuville-en-Ferrain, fraude de 11 kil. de café vert, près de la croisée Lepers, à Roncq, vers minuit, dans la nuit du 13 au 14 juin ; 6 jours avec sursis et 500 francs.

— Zélie Duvivier, 20 ans, et Marie Dewulst, 18 ans, soigneuse, demeurant à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, ont été arrêtées le 11 juin, vers onze heures du soir, à Wattrelos, sentier Dedhart, avec 36 kil. d'allumettes belges, d'une valeur de 162 francs. Zélie Duvivier est condamnée à 2 mois de prison et 500 francs d'amende ; Marie Dewulst à 10 jours et 500 francs.

— Dans la plaine Lonutre, à Neuville-en-Ferrain, le 13 juin, vers une heure du matin, les douaniers ont surpris avec 90 kil. de café, deux fraudeurs de profession, Louis Lucien Dujardin, 26 ans, peigneur à Wattrelos, rue de l'Union, encourt 2 mois de prison et 500 francs d'amende ; Lautre, Jules Vercandt, 30 ans, tisserand à Neuville-en-Ferrain, quartier de la Vieille-Motte, 10 jours et 500 francs.

— Pour fraude de 3 livres d'allumettes, à Wattrelos, carrière Meurisse, le 12 juin, vers midi un quart, 3 jours avec sursis à Gustave Hanbert, 23 ans, chaudronnier au Havre ; 6 jours et 500 francs à Aimable Colasse, 42 ans, journalier à Valenciennes.

— Eugène Lebrun, 40 ans, chaudronnier à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, fraude de 500 grammes d'allumettes, à Wattrelos, carrière Lorfèvre, le 12 juin, vers quatre heures du soir, 8 jours de prison et 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Placlaert, 37 ans, boulanger, à Croix, infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, 1 mois de prison. — Clémentine Corbu, 66 ans, ménagère à Roubaix, infraction à un arrêté d'expulsion, 1 mois de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du mercredi, 17 juin 1903

Présidence de M. SÉE, vice-président

Les adjudications suivantes ont eu lieu, mercredi, à la barre de la 2e chambre du tribunal civil de Lille.

I. — VILLE DE ROUBAIX, Grande-Place, 10, une maison à deux étages, à usage d'estaminet, sous l'enseigne *Au Bœuf d'Or*, à vendre par suite de saisie immobilière. La maison est érigée sur un terrain tenu en arrentement des Hospices de Roubaix, à compter du 1er janvier 1818, et pour 99 années, moyennant une redevance annuelle de 79 litres 88 centilitres de blé (toutes sont les anciennes et curieuses formes). Elle appartient à M. Louis Debrabant, marchand de draps, Grande-Place, 9, qui soulève, à l'audience, un incident : il demande au tribunal la remise de l'adjudication à une audience ultérieure. Son avoué, Me Wiquin, expose qu'il serait créancier de MM. Louis et Charles Lecerclé, marchands brasseurs à Hem, qui le poursuivent à l'encontre de cette propriété ; Me Leroux expose que le Tribunal de commerce de Roubaix a déjà jugé cette question et a déclaré M. Debrabant débiteur de MM. Lecerclé ; sans doute, appel vient d'être interjeté, mais seulement quelques jours avant la vente, en vue de gagner du temps.

Le Tribunal a décidé que la vente aurait lieu de suite ; il a alors été procédé immédiatement à cette adjudication sur la mise à prix de 1.000 francs. Aucun acquéreur ne s'étant présenté, Me Godron a été déclaré adjudicataire pour cette somme.

II. — VILLE DE TOURCOING, Grande-Place, 2, une maison à usage d'épicerie, comprenant grand bâtiment à usage de magasin, salon, salle à manger, chambres, etc. Cette maison est louée par Mme Victoire Contamine, veuve de M. Lecat, négociant en grains, au loyer annuel de 2.500 francs. Mise à prix, 20.000 fr. ; à Me Jassar pour 40.000 francs.

III. — VILLE DE ROUBAIX, une maison à usage d'habitation située 17, rue de la Providence, occupée par Mme veuve Packet-Leterme ; mise à prix, 7.000 fr. ; à Me Lefort, pour 10.000 francs.

IV. — VILLE DE ROUBAIX, rue de la Providence, un terrain propre à bâtir, d'une contenance de 5 ares 41 centiares, occupé par M. Julien Packet au loyer annuel de 347 francs. Me Lefort est adjudicataire pour 11.400 francs ; la mise à prix était de 10.000 francs.

V. — COMMUNE DE CROIX, une propriété située rue du Trocadéro, et composée de trois maisons à usage d'habitation, portant les numéros 39, 41 et 43 louées verbalement pour 28 francs par mois chacune. La mise à prix était de 8.000 francs ; Me Lefort a été déclaré adjudicataire pour 12.000 francs.

VI. — COMMUNE DE LANNOY, à l'angle de la rue Royale et de la place Verdôme, une grande propriété comprenant une maison avec dépendances, un bâtiment à usage de brasserie avec magasins, caves, remise, le matériel industriel, les chaudières, cuves, réservoirs, etc., à vendre après surenchère du sixième, sur la mise à prix de 11.670 francs. Desmazières est définitivement adjudicataire pour 19.000 francs.

VII. — COMMUNE DE LYS-LEZ-LANNOY, quartier du Colysée, sentier de Montois, une propriété comprenant deux maisons, dont une à usage d'estaminet sous l'enseigne *A l'Artilleur*, occupée par M. Schepers-Ségas au loyer de 18 francs par mois ; et l'autre à usage de particulier, au loyer de 13 francs par mois. Mise à prix, 7.000 fr. ; M. Desmazières est adjudicataire pour 9.800 francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 17 juin 1903

Président, M. DUBLY

Assesseurs, MM. WICAR et MATHON

L'AFFICHAGE MURAL. — Dans le procès intenté par M. Médard Carré, afficheur municipal de Roubaix, à MM. Masson et Vermant, au sujet de l'affichage sur un mur que M. Carré prétendait lui être réservé, le Tribunal a estimé que ce mur, autrefois mitoyen, appartenant encore à la ville de Roubaix puisqu'elle a acheté la propriété de Mme Motte. En conséquence, le Tribunal a condamné M. Masson à payer à M. Carré, 25 francs de dommages-intérêts, et lui a fait défense d'apposer des affiches sur le dit mur, sous peine de 50 francs d'amende pour chaque contravention constatée et lui a accordé recours et garantie contre M. Vermant. Ce dernier payera donc les 25 francs de dommages-intérêts, plus 6 fr. 25, montant de la location de l'emplacement pour un trimestre et les frais du procès.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Présidence de M. PAUL, premier président

La responsabilité des entrepreneurs à la suite de l'accident du nouveau conditionnement de Roubaix

Le 21 mars 1901, un ouvrier tailleur de pierres, Godeau, au service de MM. Goffin et Gaberel, entrepreneurs à Roubaix, était renversé par une pierre sur le chantier du Nouveau Conditionnement de Roubaix, et mourait, quelques jours après, des suites de ses blessures. Après avoir réglé à sa veuve les indemnités prévues par la loi du 9 avril 1898, MM. Goffin et Gaberel se retournèrent contre l'entrepreneur général de la construction, M. Pennel, et prétendirent lui imputer la responsabilité de l'accident survenu à leur ouvrier.

Par jugement du 5 janvier 1903, le Tribunal civil de Lille admit la responsabilité partielle de M. Pennel, et le condamna à rembourser à MM. Goffin et Gaberel le 1/3 des indemnités par eux versées, sous prétexte que le terrain où s'opérait le dressement des pierres était encombré et ne permettait pas l'emploi des procédés d'aroboutage nécessaires, ce à quoi aurait dû veiller M. Pennel en sa qualité d'entrepreneur général.

La Cour de Douai vient, sur plaidoiries de Me A. Wibaux (du barreau de Lille) pour M. Pennel, et de Me Ador (au barreau de Douai), pour MM. Goffin et Gaberel, de réformer le jugement du Tribunal civil de Lille, et de décharger M. Pennel de toute responsabilité.

La Cour constate que la manœuvre des pierres, au cours de laquelle est survenu l'accident, n'était ni dangereuse, ni difficile ; que l'ouvrier victime avait tous les matériaux et instruments nécessaires pour l'accomplir, et devait en faire un usage judicieux ; qu'il a commis une imprudence et une faute personnelle qui ont occasionné l'accident ; mais qu'aucun manquement professionnel ne pouvant juridiquement être relevé contre M. Pennel, celui-ci ne devait encourir aucune responsabilité.

En conséquence, la Cour met à néant le jugement de Lille, déboute MM. Goffin et Gaberel de leur recours contre M. Pennel, et les condamne en tous les dépens de première instance et d'appel.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re RÉGION

Séance du 17 juin

Président : M. le lieutenant-colonel LELEU, du 43e régiment d'infanterie. — Ministère public : M. le commandant LETERTRE, commissaire du gouvernement ; M. le lieutenant CONSTANT, substitut du commissaire du gouvernement.

Jules Van Broeck, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie : abandon de poste étant de garde. Deux mois de prison. Défenseur, Me Marchant, avocat à Lille. — Aimable Louis, jeune soldat de la classe 1901, du recrutement de Cambrai : insoumission. Acquitté. Défenseur, Me Décaudin, avocat à Lille. — Léon-Alfred Ridel, cavalier de 2e classe au 4e régiment de cuirassiers : désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets. Six mois de prison. Défenseur, Me Santerne, avocat à Lille. — Louis Justal, réserviste de la classe de 1890, du recrutement de Rennes : insoumission. Deux mois de prison. Défenseur, Me Marchant, avocat à Lille.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *A bon vin, point d'enseigne.* »

Quelle erreur ! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez *du beau, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Eglise du Sacré-Cœur.* — Jeudi 18 juin, à huit heures, pèlerinage du collège Notre-Dame-des-Victoires et de l'Institut Technique, avec chant par les pèlerins. La messe sera célébrée par M. Ghesquière, supérieur du Collège et l'allocution sera faite par le prédicateur de la neuvaine.

ETABLISSEMENT
D'HYDROTHÉRAPIE
du Docteur DELAUNOIS
à Bonsecours-Péruwelz

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Croix, le 17 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'hospitalité de vos colonnes, afin de nous permettre de présenter aux habitants de Croix, les observations qui suivent, et ce, dans le but de réduire à néant les racontars de personnes intéressées, qui voudraient faire croire aux membres de la minorité du Conseil municipal, la responsabilité d'un article paru dans un journal hebdomadaire, où les sociétaires de la nouvelle Harmonie se sont trouvés visés, pour leur non-participation à la cavalcade de Roubaix.

Par cette protestation nous voulons confirmer la déclaration que nous avons cru devoir faire en séance du Conseil, au sujet du différend qui a causé la division de l'ancienne Harmonie municipale.

Du procès survenu, qui d'ailleurs est toujours pendant, nous estimions, et, c'est encore notre avis, qu'il était préférable de laisser aux tribunaux le soin de se prononcer, avant d'accepter la demande d'un groupe qui sollicitait le titre de Musique municipale.

Notre manière de voir n'ayant pas prévalu, nous avons jugé que nous devions rester étrangers à la décision prise, ne voulant manifester aucune préférence en faveur de l'un ou l'autre groupe.

Depuis cette séance, notre attitude a toujours été conforme à notre déclaration, et nous ne voyons pas, ou plutôt nous le voyons trop bien, pourquoi certains nous attribuent la paternité de l'article visé. C'est cependant ce qu'il résulte d'une conversation que nous eûmes, dimanche dernier, dans un Café de la Croix-Blanche, avec un musicien du groupe municipal, en présence de plusieurs témoins !

Voici exactement rapportées, les paroles de notre interlocuteur : « Nous savons bien que vous n'êtes pour rien dans la publication de l'article, mais dans l'intérêt de notre parti, il faut le laisser croire ; ça nous fera du bien pour les élections !!! » Il ajouta même que les membres de l'Administration municipale les approuvaient pleinement, nous n'en sommes pas surpris. Nous continuerons à observer dans cette affaire la neutralité la plus absolue. Nous croyons que des choses plus sérieuses intéresseront davantage les électeurs.

Ceci, pour remettre les choses au point, et nous avons l'assurance que notre parole ne sera pas mise en doute par le public.

Veuillez nous excuser pour la longueur de cette lettre et l'abus que nous faisons de votre obligeance à tout moment.

Et, avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations empressées.

Pour la minorité du Conseil municipal,
J. DUBOURG.

A propos de l'accident de la gare de Tourcoing

Tourcoing, le 17 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

J'ai lu avec effroi le récit du terrible accident arrivé à la gare de Tourcoing.

Puisque l'on n'y a pas pensé, permettez-moi d'émettre l'idée qu'il serait bien facile d'établir, dans le voisinage de chaque « poupée électrique » un interrupteur de courant, *fermé à clef*. Cela empêcherait d'abord le premier venu de se servir de ces dangereux appareils ; et, en cas d'accident, rien ne serait plus facile que de les condamner instantanément à l'immobilité.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

Un de vos lecteurs.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Un ami du peuple. — 1° Tenir les livres, la correspondance, envoyer les convocations, etc. ; 2° Adressez-vous à la librairie du *Journal de Roubaix*. — *J. T.* — Voyez M. le commissaire central.

Un Roubaisien. — 1° Vous le trouverez au *Journal officiel* et d'ailleurs dans tous les recueils usuels de lois. 2° Cette question de prélèvement d'intérêts n'a pas d'importance, car ils ne doivent jamais être touchés que s'il y a des bénéfices. En tout cas, oui. — *Henri M., Tourcoing.* — Voyez un bouquiniste à Lille ; mais ce livre paraît assez communément répandu. Adressez-vous aussi au bibliothécaire de la ville de Lille. — *Deux entêtées, L. M., Roubaix.* — Il n'y a pas de 2e ténor dans cette partition. De plus, nous ne connaissons pas ce morceau ; vous devez vous tromper.

A. D. 124. — Non, il faut avoir pris part à un fait d'armes quelconque. — *H. L. C. L. cl. 1904.* — Attendez que la loi soit passée à la Chambre des députés et promulguée. — *M. A.* — Le service militaire n'a aucun rapport avec les engagements pécuniaires que vous pourriez contracter en faveur de votre mère. Vous ne pouvez être rappelé ou maintenu au corps que pour votre inconduite, par le remariage de votre mère et par suite de sa mort.

CONCOURS DÉPARTEMENTAUX DE JUMENTS POULINIÈRES ET DE POULICHES DE TRAIT. — Trois concours de juments poulinières de trait et de pouliches de trait, âgées de 3 ans, auront lieu en 1903 :

1° A *Solesmes, le 19 juillet*, pour les animaux des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

2° A *Douai, le 22 juillet*, pour les animaux des arrondissements de Valenciennes, de Lille et de Douai.

3° A *Steenvoorde, le 25 juillet*, pour les animaux des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Les demandes d'admission à ces concours, contenant les signalements très complets des animaux — accompagnées des cartes de saillie dûment établies, complétées et régularisées, devront être déposées à la mairie de Solesmes, avant le 14 juillet ; à la mairie de Douai, avant le 17, et à la mairie de Steenvoorde, avant le 20.

Le programme a été affiché dans toutes les communes du département.

LA SOCIÉTÉ COOPERATIVE
LA CONFIANCE
Rue Ma Campagne, ROUBAIX

Compte aujourd'hui **1465** adhérents effectifs, soit **177** de plus qu'au 1er janvier dernier.

L'inventaire accuse à fin décembre 1902, pour la bière 1re qualité : **8 fr. 58 de remise** à la rondelle.

La remise sur les vins, liqueurs et spiritueux est de **30 fr. 20 pour cent**, non compris le dividende de **12 fr. 80** par action ni l'intérêt à **5 0/0** ; de sorte que l'actionnaire qui a acheté pour **100 fr.** de marchandises, touche **44 fr. 25**.

La bière de **1re qualité** ne revient qu'à **19 fr. 82** la rondelle, octroi de 2 fr. 40 compris ; il faut être réellement ennemi de ses intérêts pour ne pas profiter de ces avantages.

Les actions émises à **25 fr.** valent aujourd'hui **225 f.** et monteront encore, étant donnée l'**augmentation** constante du nombre des actionnaires, d'où **réduction** considérable des frais généraux.

On peut devenir actionnaire en versant 25 francs, le reste se payant avec les bénéfices réalisés dans l'année.

On devient sociétaire par la possession d'une action de travail coûtant 20 francs. 24045

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Concerts publics.* — Voici le programme des concerts qui seront exécutés, par la *Grande Fanfare*, le dimanche 21 juin, au parc de Barbieux, et le jeudi 25, place de la Liberté :

PREMIÈRE PARTIE : 1° Allegro militaire (X.) ; 2° *Faust*, fantaisie (Gounod) ; 3° *Bajonnette*, polka pour piston (Boisson) ; 4° *Sémiramis*, fantaisie (Rossini). — DEUXIÈME PARTIE : 5° *Les Cadets*, pas redoublé (Souso) ; 6° *France*, ouverture (Buot) ; 7° Polka imitative avec chant (H. Gadenne).

TOURCOING. — L'Harmonie du Grand-Plaisir exécutera, le dimanche 21 juin 1903, à cinq heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants : 1. *Le Bienheureux*, allegro, X.X. ; 2. Fantaisie italienne, H. Senée ; 3. Valse idyle, Turine ; 4. *Sardanapale*, fantaisie, F. Leroux ; 5. *Le Sourire*, Redowa. Flèche ; 6. *La Bordelaise*, polka pour 2 pistons, E. Mullot.

SOCIÉTÉ « L'ÉCONOMIE »
222, rue du Tilleul, ROUBAIX
VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX
La Maison vendant **la meilleure qualité et le meilleur marché**, accorde
20 0/0 D'ESCOMPTE
dont **15 0/0** sur la facture
A TOUT ACHETEUR
et **5 0/0** sur le net, à ceux qui paient leurs factures à 30 jours et le mois de livraison.
La Maison achetant la presque totalité de ses vins aux vignobles mêmes, en garantit la pureté et malgré la hausse de 20 0/0 qui existe déjà sur les vins maintiendra ses prix jusqu'au 30 Juillet.
Au détail on donne des tickets. 21218

NORD

UNE MAISON QUI S'EFFONDRE A ARLEUX. — La maison du concierge de la verrerie Guyot et Cie, à Arleux, construite à proximité du canal de la Sensée, s'est effondrée. Cet accident est attribué à l'affaissement des terrains occasionné par les travaux exécutés sur ce canal. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels peuvent être évalués à 15.000 francs environ.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE, A HASNON. — Une jeune fille d'Hasnon, Mlle Marie Lecœuvre, à qui son père avait refusé l'autorisation d'épouser un jeune homme de cette commune, s'est noyée dans la Scarpe.

Grandes diminutions sur la MERCERIE aux GALERIES LILLOISES. 30861—59702

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — *Séance du 17 juin (matin).* — A dix heures, neuf députés sont présents. A onze heures un quart, il y en a 17 et M. le Ministre de la Guerre.

LE BUDGET DE LA GUERRE. — M. Anseele préconise des améliorations à l'école des pupilles d'Alost.

M. Verhaegen demande que le gouvernement fasse voter à bref délai la loi organique relative aux officiers de réserve.

M. Defnet se plaint des sévérités excessives à l'armée, de l'insalubrité des cachots et des cellules. Il critique les frais énormes de la paperasserie au département de la guerre et le nombre d'officiers détachés à des besognes étrangères au service militaire du pays. Il s'attaque aux cercles militaires créés pour la préservation des soldats au point de vue religieux.

MM. Lemonnier, Huysmans et Defnet appuient ces critiques.

M. Hymans demande la revision des règles d'avancement pour les officiers. Beaucoup de ceux-ci cherchent, par découragement, des emplois civils.

MM. Béthune, Colaert et De Bruyn parlent dans le même sens.

M. Hymans appuie un rapport de M. Colfs en faveur d'une pétition concernant la pension à accorder aux soldats et officiers blessés au service. Il critique le volontariat dont le recrutement est devenu, dit-il, une œuvre purement politique et de parti.

M. Ruzette : Nos Comités se bornent à protéger les recrutés contre l'exploitation dont ils pourraient être l'objet.

M. Hymans : C'est une pure propagande de parti. Tous les Comités sont dirigés par des hommes de parti et le branle a été donné par la Fédération des Cercles catholiques que préside M. Wooste sur rapport de M. Van Severen. (Interruptions.)

M. A. Verhaegen justifie la création des Comités de recrutement. Ils se sont formés pour assurer l'exécution d'une loi votée par le Parlement. C'est là une œuvre de bon citoyen voulant procurer à l'armée des soldats de bonne santé et de bonne conduite.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi. — La Chambre prend en considération la proposition de M. Daens relative aux houblons.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Denis défend longuement un amendement tendant à constituer le fonds de garantie d'après le système de la mutualité corporative.

M. de Smet de Naeyer signale l'illogisme de l'amendement de M. Verhaegen, qui veut accorder des subsides à des patrons pour alléger les charges que la loi leur impose. « Il faut respecter la liberté de l'assureur. Celui-ci ne doit pas jouir d'un privilège, mais d'une égalité constante. Si l'on ne veut pas du système du gouvernement, il ne reste qu'à recourir au système français. »

M. Carton de Wiart estime qu'on ne peut libérer des patrons des conséquences de leur faute lourde. « Il faut imposer aux sociétés d'assurance certaines prescriptions que les patrons seront tenus d'observer. »

M. Bauduin combat la manière de voir du gouvernement. Il fait prévoir la possibilité de l'insolvabilité d'une caisse importante d'assurance, ce qui serait pour les ouvriers une véritable catastrophe.

L'amendement Helloputte est adopté par 71 voix contre 50 et une abstention.

M. le Président demande si, en présence de ce vote, les amendements doivent être maintenus. On procède néanmoins au vote sur le texte de la Commission qui est adopté. Un amendement de M. Verhaegen attribuant aux patrons un subside de 50 c. pour chaque ouvrier assuré est retiré. L'amendement de M. Janson est rejeté par 50 voix contre 48 et une abstention. Un amendement de M. Destrée est également rejeté. Un amendement de M. Denis est renvoyé à la discussion de l'art. 31.

La séance est levée.

LA DÉCORATION CIVIQUE est décernée aux personnes ci-après désignées, en récompense des services rendus : La croix de 1re classe à : Mmes Catteau M.-A., sœur hospitalière à l'hôpital civil de Wervicq ; D'Heygere D.-M., prieure à l'hôpital civil de Wervicq. — La médaille de 1re classe à : Mmes Feys L. et Verbeke, sages-femmes des pauvres à Roulers ; A. Nollet, membre du Bureau de bienfaisance et des hospices civils de Wervicq ; Mme M. Verhoest, supérieure de l'hospice des vieillards, id.

L'INSTRUCTION EN BELGIQUE. — Des statistiques récentes établies par le département de l'instruction publique, il résulte que le nombre des illettrés a diminué de 21 % de 1896 à 1900 dans l'ensemble du royaume ; celui des habitants sachant lire et écrire est en 1900 de 75 % parmi les personnes âgées de 45 à 55 ans ; la proportion des lettrés s'élève à 82 % dans la catégorie des habitants de 35 à 45 ans, à 87 % dans celle de 25 à 44 ans, et à 90 % parmi ceux de 15 à 25 ans.

Ce dernier chiffre est d'autant plus intéressant à noter, qu'il faut défalquer des 10 % d'illettrés restants les arriérés de toutes sortes — dégénérés, malades, etc., — si bien que bientôt il n'y aura plus d'enfants ne fréquentant pas l'école en Belgique.

Les mêmes statistiques font constater que le nombre des élèves des écoles primaires soumises à l'inspection de l'Etat était de 399.628 en 1857 ; il est de 563.914 en 1881, et s'élève aujourd'hui à 793.916. Il y avait 5.931 instituteurs en 1857 ; 8.326 en 1881 ; il y en a 16.632 en 1900.

En 1901, l'épargne scolaire est enseignée dans 6.974 écoles ; 159.374 élèves des établissements d'instruction primaire sont affiliés aux mutualités scolaires ; 302.444 élèves possèdent un livret de la Caisse d'épargne. Le montant de l'épargne scolaire dépasse 8 millions de francs.

Les mêmes progrès se manifestent dans l'enseignement moyen et supérieur. Diverses spécialisations, répondant à des besoins nouveaux, y donnent naissance à un enseignement professionnel et technique organisé avec le plus grand soin.

Le nombre des étudiants des universités belges était de 1.071 en 1830 ; il s'élève en 1900, à 5.265.

LES CANTONNIERS A BICYCLETTE. — On avait annoncé que les cantonniers belges, dont le traitement sera sous peu majoré, seraient engagés d'acquérir une bicyclette, laquelle leur servirait à parcourir les tronçons de route dont ils ont à surveiller l'entretien. Nous apprenons aujourd'hui que la machine leur sera fournie gratuitement par le gouvernement.

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS PAR CHEMIN DE FER ENTRE TOURNAI ET MONS. — Les points d'arrivée et de départ des trains N°s 2346 et 2349 seront transférés de Mons à Tournai, à dater du 1er juillet prochain. Les horaires de ces trains seront complétés comme suit : Train 2346 : Mons, arr. 9 h. 37, dép. 9 h. 42 ; Saint-Ghislain, arr. 9 h. 53, dép. 9 h. 54 ; Blaton, arr. 10 h. 11, dép. 10 h. 12 ; Péruwelz, arr. 10 h. 20, dép. 10 h. 21 ; Antoing, arr. 10 heures 36, dép. 10 h. 37 ; Tournai, arr. 10 h. 46. — Tournai, dép. 15 h. 13 ; Antoing, arr. 15 h. 22, dép. 15 h. 23 ; Péruwelz, arr. 15 h. dép. 15 h. 39 ; Saint-Ghislain, arr. 16 h. 06, dép. 16 h. 07 ; Mons, arr. 16 heures 16, dép. 16 h. 28.

LES PENSIONS DE V